

SIVOM DE L'ALBARET

Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024 Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Président du SIVOM DE L'ALBARET,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération du 03/11/22 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°1/2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/23 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. BORIES Pascal	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à SAINT GEORGES ES ALLIER, le 30 mai 2024

P/O Le Président,

Virgil DA SILVA

Franci SAUVADET

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.